



## **Déclaration FNEC-FP FO 31 CDAS du 9 février 2023**

Mesdames et Messieurs les membres de la CDAS,

Dans ce contexte d'inflation galopante, le gouvernement veut imposer sa réforme des retraites malgré son rejet massif par les salariés et l'opposition de la grande majorité de la population. Elle repousserait l'âge légal de départ, augmenterait la durée de cotisation et les inégalités. Elle renforcerait l'injustice à l'égard femmes qui ont souvent des revenus moindres, des temps partiels contraints et des carrières incomplètes.

Dans le même temps, le ministre de l'Education nationale décide la suppression de 2000 postes d'enseignants et fait appel à un nombre grandissant d'enseignants contractuels, précaires, sous-payés et non-formés.

Nous constatons une augmentation importante des demandes de secours exceptionnels par les contractuels non enseignants (AESH et AED).

Face à de telles carences, FO n'accepte pas ce budget d'action sociale : il se perpétue dans l'indigence et à budget constant alors que les salariés de notre ministère se paupérisent inéluctablement.

La FNEC-FP FO revendique l'augmentation du budget de l'Education nationale en général et du budget dédié à l'action sociale en particulier, ainsi qu'une meilleure répartition des crédits. D'autre part, ils ne doivent plus servir à financer autre chose que l'action sociale. Avec ce budget indigent, la plupart des prestations ne peuvent être servies à hauteur des besoins. Nous rappelons que l'Action Sociale est un droit statutaire fondamental et que l'ensemble des personnels doit pouvoir accéder aux prestations.

Mettre en place de nouvelles prestations, en revaloriser d'autres ou élargir leurs conditions d'accès nécessite une augmentation conséquente des budgets académiques.

LA FNEC-FP FO réaffirme des revendications :

- Une meilleure information pour que tous les agents de l'EN soient au courant des aides dont ils peuvent bénéficier ;
- Que l'information donnée par les prestataires et l'administration soit conforme aux droits réels des AED et des AESH ;
- L'augmentation des budgets dévolus à l'action sociale afin de permettre à tous les personnels d'accéder à hauteur de leurs besoins aux prestations ;
- L'abandon des indices plafonds et du quotient familial ;

- Le droit pour les agents contractuels de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit la durée de leur contrat ;
- Le droit pour les agents de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit leur situation statutaire ;
- Le droit pour l'ensemble des fonctionnaires de l'état et agents contractuels de l'état de bénéficier de l'Action Sociale Interministérielle dès le premier mois et de l'action sociale ministérielle quel que soit leur affectation et plus particulièrement dans les établissements autonomes ;
- L'égalité d'accès à l'action sociale pour tous les AESH, quel que soit l'établissement gestionnaire ;
- L'alignement des sommes allouées sur celles du ministère des Finances ;
- Le recrutement d'assistantes sociales sous statut et en nombre suffisant ;
- Le recrutement au statut de la Fonction publique des AESH et des AED qui, rappelons-le, vivent au-dessous du seuil de pauvreté, pour leur permettre de bénéficier de TOUTES les prestations sociales.

Et dans un cadre plus général :

- Pour les AESH : création d'un statut Fonction publique, un vrai salaire, abandon des PIAL et de la mutualisation des moyens ;
- L'attribution des moyens humains nécessaires pour que le comité médical et la commission de réforme départementaux soient réunis sans retard ;
- L'augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation, et ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu en 20 ans(25%) ;
- L'annulation des suppressions de postes prévues à la rentrée 2023 ;
- Le retrait de la réforme des retraites.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à satisfaire les revendications que nous exprimons au nom des personnels, dans l'immédiat pour les dossiers dont M. le Recteur est responsable.